



DOSSIER DE PRESSE

COVID-19

PLAN DE
DÉCONFINEMENT
DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE SAINTES

PHASE 1 :
11 MAI 2020 > 2 JUIN 2020

EDUCATION-ENFANCE-FAMILLE 3

- Une rentrée progressive et échelonnée
- Restauration scolaire
- Transport dans le cadre des RPI
- Accueils périscolaires du matin et du soir
- Accueils de loisirs du mercredi
- Aménagement des espaces et désinfection des locaux
- Inscriptions scolaires année 2020/2021
- Crèches

SERVICE DES DÉCHETS 5

- Les déchèteries rouvrent plus largement
- La collecte en porte-à-porte reprend intégralement
- Accueil du public à l'Ecosite
- Retrait des sacs jaunes

TRANSPORT ET MOBILITÉS 7

- Lignes régulières
- Transport des usagers scolaires
- Transport à la demande et navette gare
- Boutique Buss

URBANISME 8

- Accueil du public
- Démarches en cours et dépôt de dossiers

SIÈGE DE L'AGGLOMÉRATION 8

AUTRES SERVICES 9

- Piscines
- Ludothèque
- Point d'Accès au Droit
- Permanences d'information sur l'habitat
- Office de tourisme
- Service économie

CONTACT PRESSE 10



Une rentrée progressive et échelonnée

La Communauté d'Agglomération de Saintes, les maires, les services de l'Etat et les directeurs d'école ont acté le principe d'un retour à l'école des enfants en trois temps:

- **A partir du 12 mai** : les écoles sont invitées à faire rentrer les élèves des classes élémentaires (du CP au CM2). Selon les écoles et la capacité d'accueil des locaux, cette rentrée pourra concerner tous les élèves d'élémentaire de l'établissement ou seulement une partie et pourra s'échelonner sur une à deux semaines.
- **A partir du 25 mai** : les écoles sont invitées à faire rentrer les classes de grande section
- **A partir du 2 juin** : les écoles sont invitées à faire rentrer les enfants de petite et moyenne section.

La journée du 11 mai est dédiée à la pré-rentrée des enseignants et des personnels travaillant dans les écoles. Conformément aux recommandations nationales, les enfants seront accueillis au sein de groupes limités, dans l'élémentaire, à 15 élèves, et à 10 enfants pour les écoles maternelles. En fonction de la capacité d'accueil fixée par établissement pour faire respecter le protocole sanitaire, ce nombre pourra être revu à la baisse dans certains établissements.

Selon les effectifs accueillis et afin de préserver les petits groupes et la mise en oeuvre du protocole sanitaire, une alternance sera mise en place (par exemple un groupe d'élèves d'une classe le lundi et mardi et un autre le jeudi et vendredi). Le directeur de l'établissement est chargé d'informer les parents de la mise en place de cette organisation.

Sur les 48 écoles que compte la Communauté d'Agglomération de Saintes (12 écoles maternelles, 11 écoles élémentaires et 25 écoles primaires regroupant à la fois des maternelles et des élémentaires), 47 devraient rouvrir leurs portes dans le cadre de cette rentrée progressive. Seule l'école de Thénac ne rouvrira pas sur arrêté municipal.

ACCUEILS DES ENFANTS DES PERSONNELS PRIORITAIRES DANS LES ÉCOLES

Les enfants des parents considérés comme prioritaires dans la gestion de la crise sanitaire et des parents mobilisés pour accueillir les enfants dans les écoles sont accueillis dès le 12 mai quel que soit le niveau de l'enfant (de la petite section au CM2). Ils sont accueillis tous les jours.

Les enfants des personnels prioritaires scolarisés en école maternelle sont accueillis dans leur école d'origine.

ARRIVÉE ET DÉPART DE L'ÉCOLE

Pour éviter un nombre trop grand de parents à l'entrée et à la sortie des écoles, des dispositions spécifiques pourront être prises par les communes et les écoles.

Les directeurs d'école donneront les modalités aux parents.

Restauration scolaire

La Communauté d'Agglomération de Saintes propose le service de restauration scolaire dès le 12 mai.

Les menus pourraient être adaptés. En fonction du nombre d'enfants, plusieurs services pourraient être assurés sur la pause du midi de façon à respecter la distanciation physique et les gestes barrières.

Transport dans le cadre des RPI

Les transports effectués dans le cadre des regroupements pédagogiques intercommunaux sont assurés. Le nombre d'enfants pouvant être accueillis par bus est limité à 20. La montée s'effectuera par la porte arrière.

Compte tenu des restrictions liées à l'application du protocole sanitaire, il est conseillé aux familles de privilégier leur véhicule personnel pour conduire leur enfant à l'école (voir également page 7).

Accueils périscolaires du matin et du soir

Les services d'accueil périscolaire reprendront à partir du 12 mai. Comme pour les écoles, il est nécessaire de respecter un protocole sanitaire pendant les temps périscolaires. La Communauté d'Agglomération a défini des critères de priorité pour l'accueil des enfants dans ses différentes structures, en fonction des capacités offertes par le respect des normes sanitaires.

Seront ainsi accueillis en priorité, les enfants des familles répondant aux critères suivants, par ordre d'importance :

- Les familles dont les deux parents sont soignants et les familles monoparentales dont le parent est soignant.
- Les familles monoparentales en situation d'emploi.
- Les familles dont l'un des parents est soignant, enseignant ou personnel assurant l'accueil d'enfants (ATSEM, agents des crèches, accueils périscolaires...) et dont le conjoint doit assurer obligatoirement un travail en présentiel.
- Les familles dont les 2 parents sont en obligation de travail présentiel dès le 12 mai.

Chaque famille devra inscrire son enfant, dès le 12 mai, auprès du responsable de l'accueil périscolaire et joindre un justificatif pour les enfants accueillis en priorité.

Accueils de loisirs du mercredi

Les trois accueils de loisirs gérés par la Communauté d'Agglomération de Saintes (Chermignac, Fontcouverte et Léo Lagrange à Saintes) rouvrent à compter du 13 mai.

Les inscriptions s'effectuent sur l'Espace Familles accessibles depuis le site www.agglo-saintes.fr. Pour veiller au respect du protocole sanitaire, le nombre de places est limité. Les trois accueils de loisirs associatifs (Le Pidou à Saintes, Les Aventuriers à Chaniers et les Frimousses à Corme-Royal) devraient également rouvrir. Il est conseillé de les appeler pour s'en assurer.

Inscriptions scolaires année 2020/2021

Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2020/2021 sont ouvertes. Elles s'effectuent auprès du service éducation pour les familles saintaises et auprès de la mairie du lieu de résidence pour les autres familles.

Compte tenu du contexte sanitaire, la Communauté d'Agglomération de Saintes demande aux familles saintaises de privilégier cette année les démarches en ligne. Le dossier d'inscription est disponible sur www.agglo-saintes.fr et sur l'Espace familles accessible depuis le site. Les familles peuvent télécharger le dossier d'inscription et le compléter avec l'ensemble des pièces justificatives demandées et préalablement scannées (ou prises en photo) pour le renvoyer ensuite par mail à education.enfance.famille@agglo-saintes.fr

Pour les familles qui ne disposent pas d'internet, le dossier pourra être retiré en libre-service auprès du service éducation. Pour ces mêmes familles, le dépôt du dossier peut s'effectuer directement auprès du service éducation mais sur rendez-vous préalable, en contactant le 05 46 92 34 07 ou en formulant une demande de rendez-vous depuis le site www.agglo-saintes.fr.

Aménagement des espaces et désinfection des locaux

Dans les différents espaces, les tables de travail seront installées dans le respect de la distanciation physique demandée. Des marquages au sol seront opérés sur de nombreux sites. Les enfants utiliseront au maximum du matériel individuel. Les déplacements seront limités et organisés, notamment pour éviter au maximum les croisements dans les parties communes.

Chaque école, chaque accueil périscolaire et chaque centre de loisirs seront dotés des produits permettant de respecter les mesures sanitaires. Il est rappelé que le port du masque est interdit pour les enfants de maternelle et déconseillé pour les élèves de primaire.

Crèches

Le plan de déconfinement progressif présenté par le gouvernement prévoit la réouverture des crèches avec des groupes de 10 enfants maximum.

Sur la base de cette consigne, la Communauté d'Agglomération a recensé les places disponibles dans chacun de ses accueils, en fonction des agents présents et de la configuration des locaux.

- **Multi-accueil « 1,2,3 Soleil »** : 3 groupes de 10 enfants pourraient être accueillis à la crèche collective et 12 enfants à la crèche familiale
- **Multi-accueil « A petits pas »** : 10 enfants
- **Passerelle** : 10 enfants
- **Micro-crèche à Dompierre/Charente** : 10 enfants

Le service éducation – enfance – famille a contacté toutes les familles pour faire le point sur leurs besoins



Les déchèteries rouvrent plus largement

La Communauté d'Agglomération de Saintes rouvre l'ensemble de ses déchèteries à compter du 11 mai. Une organisation spécifique est mise en place. Elle s'appuie notamment sur des jours et heures d'ouverture plus larges et des consignes particulières visant au respect des règles de sécurité sanitaire dans le contexte de crise du Covid-19. L'élargissement des jours et heures d'ouverture pourraient durer jusqu'au 27 juin mais reste soumis à l'évolution de la crise.

La déchèterie de Brassaud qui avait été maintenue ouverte en matinée pendant le confinement, pour offrir notamment une solution aux professionnels du BTP, rouvre également sur des horaires plus larges, du lundi au vendredi de 8h à 17h. Elle est réservée aux professionnels.

Les principales caractéristiques de cette organisation spécifique sont les suivantes :

- Les déchèteries seront ouvertes plus largement, notamment sur Saintes avec une plage horaire de 9h à 19h sans interruption, 6 jours sur 7 jusqu'au 27 juin 2020.
- Les entrées des usagers seront filtrées et espacées, avec un maximum de 3 véhicules en même temps sur site.
- Pour respecter les consignes de sécurité en temps de crise, les agents de déchèterie ne pourront pas aider au déchargement et aucun matériel ne sera prêté.



Compte tenu de la mise en place de consignes visant à limiter la promiscuité des usagers, l'attente risque d'être importante en déchèteries. Il est préférable que les usagers diffèrent leur venue et qu'ils privilégient les déchèteries rurales plutôt que celles de Saintes.

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES 11 MAI > 27 JUIN

SITES	SITUATION NORMALE		ORGANISATION DECONFINEMENT	
	JOURS D'OUVERTURE TRADITIONNELS	HORAIRES TRADITIONNELS	JOURS D'OUVERTURE DÉCONFINEMENT	HORAIRES DÉCONFINEMENT
DÉCHÈTERIES DE SAINTES	6J/7 (fermées le dimanche)	De 9h à 12h et de 14h à 18h	6J/7 (fermées le dimanche)	9h à 19h sans interruption
DÉCHÈTERIE DE CHANIERES	5J/7 (fermée le jeudi et le dimanche)	De 9h à 12h et de 14h à 18h	6J/7 (fermée le dimanche)	9h à 12h et 14h à 18h
DÉCHÈTERIE DE CORME-ROYAL	4,5J/7 (fermée le lundi matin, le jeudi et le dimanche)	De 9h à 12h et de 14h à 18h	6J/7 (fermée le dimanche)	9h à 12h et 14h à 18h
DÉCHÈTERIE DE BURIE	5J/7 (fermée le mercredi et le dimanche)	De 9h à 12h et de 14h à 18h	6J/7 (fermée le dimanche)	9h à 12h et 14h à 18h
DÉCHÈTERIE DE BRASSAUD (POUR PROFESSIONNELS)	5J/7 (fermée le samedi et dimanche)	8h à 17h sans interruption	5J/7 (fermée le samedi et dimanche)	8h à 17h sans interruption

La collecte en porte-à-porte reprend intégralement

La collecte des ordures ménagères a été maintenue pendant toute la période du confinement. La collecte des emballages recyclables a repris le 15 avril aux jours figurant dans le calendrier de collecte des usagers.

A compter du 11 mai, la collecte des bacs marrons (déchets fermentescibles) reprend également pour les usagers qui en sont dotés aux jours figurant dans leur calendrier de collecte.

Retrait des sacs jaunes

Des rouleaux de sacs jaunes sont disponibles :

- en libre-service devant la porte des bureaux de l'Ecosite, ZI des Charriers, impasse des Perches à Saintes
- en libre-service devant la porte du siège de l'Agglomération, 4 avenue de Tombouctou à Saintes
- dans les mairies de l'Agglomération selon leur organisation spécifique (se rapprocher directement des mairies pour avoir les modalités de retrait)

Accueil du public à l'Ecosite

L'accueil téléphonique sera assuré à partir du 11 mai aux horaires habituels : 05 46 98 07 19

L'accueil physique reprendra quant à lui aux horaires habituels à partir du 12 mai : ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Un seul usager sera autorisé à entrer à chaque fois, les autres devront patienter à l'extérieur en respectant la distanciation sociale. L'utilisateur sera reçu par l'agent d'accueil qui notera sa demande et prendra si nécessaire ses documents.

En fonction de la situation épidémique, le fonctionnement est susceptible d'évoluer dès le 2 juin



Lignes régulières

À compter du 11 mai, les lignes A, B, C circulent sur la base des horaires du « samedi ». Les horaires sont renforcés le matin avec un bus supplémentaire ajouté pour la correspondance de 7h32 au Théâtre. Les 3 lignes circulent le samedi aux horaires figurant dans le guide Buss.

Les consignes de sécurité sanitaire sont les suivantes :

- Suspension de vente de titres à bord
- Les montées et descentes des clients se font par la porte arrière
- Les sièges les plus proches du conducteur sont condamnés
- Le port du masque est obligatoire dans les transports publics à compter du 11 mai
- Les règles de distanciation physique d'un mètre sont applicables dans les véhicules et sur les quais
- Les véhicules ne pourront accueillir plus de 20 personnes à la fois
- Les mesures de nettoyage des véhicules sont renforcées : nettoyage et désinfection tous les jours

Il est rappelé que les utilisateurs des lignes régulières du service Buss qui disposent d'un abonnement mensuel n'ont pas été prélevés en avril et en mai.

La Communauté d'Agglomération de Saintes est également dans l'attente de la publication du protocole sanitaire sur le transport.

Transport des usagers scolaires

Le transport d'école à école dans le cadre des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux sera assuré par la Communauté d'Agglomération de Saintes. Un accompagnateur sera présent dans chaque véhicule dédié à ces RPI pour veiller au respect des règles de distanciation physique des enfants. Les enfants ne porteront pas de masque comme ce sera le cas à l'école. La montée s'effectuera par la porte arrière.

La réflexion sur le transport des collégiens est en cours. Le service sera probablement réduit en raison d'un taux de présence des chauffeurs diminué de 30%. Les élèves devront porter un masque dans les transports et respecter les règles de distanciation qui seront précisés dans les véhicules. Le nombre d'élèves accueillis dans les véhicules ne pourra pas être supérieur à 20.

Pour mémoire, les collégiens sont appelés à rentrer en classe à partir du 18 mai.

Boutique Buss

La boutique Buss, situé Cours National à Saintes, rouvre à compter du 18 mai.

Transport à la demande et navette gare

La navette gare ne reprendra pas son fonctionnement.

Les services de transport à la demande et de transport des personnes à mobilité réduite seront réservés en priorité aux personnes les utilisant pour rejoindre leur lieu de travail. Pour les autres usages, la priorité sera donnée aux rendez-vous médicaux et aux courses. Pour ces usages, deux trajets seront autorisés par personne et par semaine.

Les consignes de sécurité sanitaire sont les suivantes :

- Suspension de vente de titres à bord
- Le siège le plus proche du conducteur est condamné et une séparation avec le reste du véhicule est aménagée
- Le port du masque est obligatoire à compter du 11 mai
- Les règles de distanciation sociale d'un mètre sont applicables dans les véhicules et sur les quais
- Les véhicules ne pourront accueillir plus de 3 personnes à la fois.



Accueil du public

Du 11 mai au 2 juin, conformément aux consignes gouvernementales, le télétravail demeure prioritaire.

Les contacts téléphoniques restent privilégiés pour l'information des usagers. L'accueil physique se fera uniquement sur rendez-vous pris auprès du 05 46 93 41 50.

Démarches en cours et dépôt de dossiers

Les ordonnances sur l'état d'urgence sanitaire ont fixé le cadre s'appliquant aux procédures en cours :

- **Pour les dossiers déposés avant le 12 mars et toujours en cours d'instruction à cette date** : les délais d'instruction sont suspendus et devraient reprendre le 24 mai.

- **Pendant la période du 12 mars au 24 mai**, il n'y a pas de décision tacite.

Ces dispositions s'appliquent également aux déclarations d'intention d'aliéner (DIA). Ces dispositions n'empêchent pas cependant la délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le dépôt des dossiers en ligne sur <https://ca-saintes.geosphere.fr/guichet-unique> n'est pas possible en raison de problèmes techniques.

Toutefois, sur Saintes, les pétitionnaires peuvent adresser leur dossier à l'adresse mail suivante : urbanisme@ville-saintes.fr

Pour les autres communes, il est possible la plupart du temps de transmettre son dossier par mail. Il faut se rapprocher des mairies concernées.

Les dispositions législatives et réglementaires prises dans le cadre du COVID-19 sont susceptibles d'être modifiées par le gouvernement.



SIÈGE DE L'AGGLOMÉRATION

Une permanence téléphonique avait été maintenue de 9h à 12h pendant le confinement. L'accueil téléphonique sera de nouveau assuré aux horaires traditionnels (8h30-12h30/13h30-17h30) à l'exception du 11 mai où l'accueil téléphonique ne sera ouvert qu'à compter de 10h.

Les accueils du siège de l'Agglomération et du service éducation devraient dès le 12 mai rouvrir physiquement au public de 9h à 12h et de 14h à 16h30 du lundi au vendredi.

L'entrée à l'accueil du siège de l'Agglomération est limitée à une personne à la fois. Le port du masque est recommandé mais non obligatoire pour le public sauf pour aller plus loin dans les locaux. Un stock de masques jetables sera à disposition du public à l'accueil pour ceux qui auront rdv et qui ne seront pas équipés. Du gel hydroalcoolique sera aussi disponible.

L'accueil physique doit permettre d'assurer une permanence pour les usagers et d'offrir un premier niveau de renseignement. Pour rencontrer un service de l'Agglomération situé au siège un rendez-vous devra préalablement être pris au 05 46 93 41 50.

Les sacs jaunes seront en libre-service à l'extérieur devant la porte du siège de l'Agglomération. Il est rappelé qu'un seul rouleau de sac jaune peut être pris par foyer simultanément.

La circulation à l'intérieur des locaux obéira à des règles précises. Une signalétique sera mise en place pour la matérialiser.

Enfin, un registre permettra de recenser les personnes qui entrent au siège de l'Agglomération au-delà de l'accueil.

Piscines

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 15 avril 2020, le centre aquatique Aquarelle et la piscine Starzinsky resteront fermés après le 11 mai et jusqu'à nouvel ordre.

En fonction de l'évolution de la situation pour les abonnés du centre aquatique Aquarelle, le report ou éventuellement le remboursement des séances est à l'étude.

Ludothèque

Après le 11 mai, la ludothèque restera fermée jusqu'à nouvel ordre.

Permanences d'information sur l'habitat

Les permanences sont annulées mais les accueils téléphoniques sont maintenus :

Guichet unique de l'habitat : 05 46 95 03 66 / amelioration.habitat@agglo-saintes.fr

Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement : 05 46 31 71 90 / contact@caue17.fr

Association Départementale d'Information sur le Logement : 05 46 34 41 36 / contact@adil17.org

Les rendez-vous concernant les dossiers d'accession à la propriété sont annulés. Toutefois pour toutes questions, il est possible de contacter Sarah GIRAUD, chargée de mission habitat, au 05 46 98 23 54 ou par mail : s.giraud@agglo-saintes.fr

Point d'Accès au Droit

Le Point d'Accès au Droit reste fermé. Il n'y a dans l'imédiat aucun accueil téléphonique.

Office de tourisme

L'accueil téléphonique de l'office de tourisme reprend dès le 11 mai du lundi au samedi.

L'accueil physique rouvrira à partir du week-end du 30 mai.

Service économie

Le service économie de la Communauté d'Agglomération est situé dans les locaux de la Cité Entrepreneuriale. Dès le 11 mai, un accueil physique et téléphonique est assuré aux heures et jours normaux d'ouverture : 05 46 92 73 16.

Les règles de sécurité sanitaire qui s'appliquent au service économie sont celles de la Cité entrepreneuriale. Un marquage au sol est opéré, la circulation dans les couloirs est organisée, de nouvelles préconisations en matière de nettoyage des espaces communs est mise en place, du gel hydroalcoolique est mis à la disposition des visiteurs



**CONTACT
PRESSE**

**MATHIEU ROUAULT
06 20 47 00 38
M.ROUAULT@AGGLO-SAINTE.FR**